

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 16 mai 2018

Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres votants : 10

Date de convocation : 11/05/2018

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Muriel HARANG-CAHOREAU (pouvoir à Annick BOYZON), Elisabeth FONQUERNIE, Christophe VALETTE.

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2018-25 : Conventions de « fonds de concours » entre la Commune de ST-ANTONIN et la Communauté d'Agglomération Dracénoise

[...]

Le Maire souhaite alors recueillir l'accord du Conseil Municipal sur l'octroi de fonds de concours provenant de la CAD dans le cadre du financement des opérations communales suivantes :

- | | |
|---|---|
| - Station d'épuration de Masseboeuf | Fonds de concours = 97.489 € en 2018 |
| - Mise en accessibilité des ERP et IOP
(Tranche 1 : programmation 2016-2017) | Fonds de concours = 33.828 € en 2018 |
| - Plateforme Multiservices de Planouquier
(Conteneurs enterrés, abribus, covoiturage ...) | Fonds de concours = 70.097 € en 2018 |

[...]

Le Maire précise enfin qu'une « convention de fonds de concours » bipartite entre la Commune et la CAD devra intervenir afin de fixer les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il sollicite donc également l'autorisation du Conseil Municipal pour signer les conventions à venir pour chacune de ces aides de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le financement des opérations sus-mentionnées par le biais des fonds de concours de la Communauté d'agglomération et selon les montants présentés supra ;

Approuve les termes de la convention cadre (spécimen joint à la présente délibération) ;

Autorise le Maire à signer les conventions de fonds de concours en question ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

N° 2018-26 : Décision modificative n°1 au budget « Commune » 2018

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, afin de régulariser des écritures comptables liées aux emprunts, procéder à une décision modificative au budget communal 2018.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art. 66111	Intérêts d'emprunt	19,01 €			
Art. 6688	Autres ch. Financ.	500,00 €			
Art. 6688	Autres ch. Financ	46,00 €			
Art. 023	Virement à la S.I.	-565,01 €			
TOTAL DEPENSES		0,00 €	TOTAL RECETTES		

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			Art. 1641	Emprunts (capital)	19,01 €
			Art. 1641	Emprunts (capital)	500,00 €
			Art. 1641	Emprunts (capital)	46,00 €
			Art. 021	Virement de la S.F.	-565,01 €
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES		0,00 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Approuve** les mouvements de crédits ci-dessus présentés.

N° 2018-27 : Décision modificative n°1 au budget « Eau-Assainissement » 2018

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, afin de régulariser des écritures comptables liées aux emprunts, procéder à une décision modificative au budget Eau-Assainissement 2018.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art. 6688	Autres ch. Financ	60,00 €			
Art. 023	Virement à la S.I.	-60,00 €			
TOTAL DEPENSES		0,00 €	TOTAL RECETTES		

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			Art. 1641	Emprunts (capital)	60,00 €
			Art. 021	Virement de la S.F.	-60,00 €
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES		0,00 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Approuve** les mouvements de crédits ci-dessus présentés.

N° 2018-28 : Baptême de l'aire multiservices de Masseboeuf

Le Maire expose à l'Assemblée que la dénomination d'une voie ou d'un équipement public relève de la compétence des Conseil Municipaux et doit donc faire l'objet d'une délibération.

Il ajoute que la dénomination des voies n'est obligatoire que dans les Communes de plus de 2.000 habitants et que la dénomination des lieux publics n'est que facultative.

Enfin, il précise que par réponse en date du 11 août 2016, le ministère de l'Intérieur a indiqué que « aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obligation d'une consultation ou d'une demande d'autorisation à un éventuel héritier ou descendant d'une personnalité dont le nom va être utilisé pour dénommer un lieu public ».

Le Maire rappelle que l'aire multiservices « arrêt de bus, parking, PAV, aire de covoiturage, aire de pique-nique, piste cyclable » vient d'être réceptionnée et sera inaugurée le 20 juin 2018.

Il sollicite donc l'avis du Conseil Municipal quant à l'opportunité de dénommer l'aire multiservices ainsi : « Aire Colonel Arnaud BELTRAME ».

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de dénommer « Aire Colonel Arnaud BELTRAME » l'aire multiservices susmentionnée et sise sur les parcelles cadastrées Section A n°259 et Section A n°260 ;

Autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

N° 2018-29 : Exonération de loyer à la « station rosalie »

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par convention précaire du 20 avril 2018, le Maire a autorisé l'occupation, pour une durée de 6 mois, de la parcelle communale cadastrée Section C n°94 par la société « station rosalie » représentée par sa gérante mademoiselle Loriane DURPOIX.

Par délibération n°2018-16 du 21 mars 2018, le Conseil Municipal avait fixé le tarif d'occupation de la parcelle à 50 euros mensuels.

Considérant que les travaux de débroussaillage, de terrassement et d'aménagement réalisés par l'occupant ont largement valorisé la parcelle louée, puisqu'elle n'était plus du tout entretenue, le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer la société « station rosalie » des 3 premiers mois de loyer soit pour un montant total de 150 €.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de procéder à l'exonération des 3 premiers loyers de 50€ chacun dus au titre de l'occupation de la parcelle cadastrée Section C n°94 par la société « station rosalie » pour son activité de location de cycles à 4 roues, de buvette, de snack et de mise à disposition d'espaces de jeux.

N° 2018-30 : Subvention au Judo Club Centre Var

Le Maire expose à l'Assemblée que par correspondance du 2 mai 2018, l'association « Judo club centre Var », représentée par sa Présidente Mme Françoise FILERI, a sollicité une aide financière à la Commune.

Cette subvention serait destinée à financer la participation de M. Bruno RUBY, administré de la Commune de Saint-Antonin du Var, au championnat d'Europe vétérans à Glasgow (inscription, badge, déplacement, hébergement) et serait intégralement reversée à l'intéressé.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser à l'association « Judo Club Centre Var » une subvention de 300 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Judo Club Centre Var » pour 2018 dans le cadre du financement de la participation de M. Bruno RUBY au championnat d'Europe vétérans de judo à Glasgow ;

Dit que les crédits inscrits en dépenses au chapitre 65 du budget de la Commune pour l'exercice 2018 sont suffisants pour pouvoir procéder au versement de cette subvention.

N° 2018-31 Modification des statuts du Syndicat d'Entraigues

Le Maire expose à l'Assemblée que par courrier recommandé avec accusé de réception (réception le 30/03/2018), monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues (SIAESE) lui a notifié la délibération n°2018/16 en date du 26/02/2018 portant modification des statuts du syndicat.

Par cette délibération, le Conseil Syndical a décidé :

D'adopter la proposition de monsieur le Président de remplacer la Commune de la Garde-Freinet par la Communauté de Communes du Golfe de St-Tropez (transfert de compétences)

De demander à monsieur le Préfet d'intégrer en tant que membre du syndicat la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez en représentation-substitution de la Commune de la Garde-F.

De demander en conséquence à monsieur le Préfet du Var de procéder à la modification de la nature juridique du syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues en syndicat mixte et de modifier la dénomination du syndicat en Syndicat d'Adduction des Eaux (SAE) de la Source d'Entraigues

De notifier cette délibération revêtue du caractère exécutoire aux Communes et Communautés de Communes adhérentes en leur demandant de délibérer dans les délais impartis par le CGCT.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer quant à cette délibération du Conseil Syndical.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable concernant la délibération n°2018-16 du Conseil Syndicat du SIAESE.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Eclairage du boulo-drome :**

Le Maire informe le Conseil que le projet d'éclairage du boulo-drome doit être revu car trop onéreux en l'état, et ceci afin que l'ensemble des aménagements de plein air qui seront réalisés cette année restent dans l'enveloppe financière votée au budget 2018 à savoir 10.000 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- **Antoine d'INGUIMBERT :**

- Séance de cinéma à Saint-Antonin le mercredi 13 juin à l'espace culturel

- **Franck HOYEZ :**

- Il y a un grave problème de circulation des véhicules à moiteur sur le tracé de l'EuroVélo 8
 - Le Maire a provoqué une réunion avec le Conseil Département à ce sujet. Elle est programmée le vendredi 25 mai en Mairie.
 - Il rappelle qu'il est important de lui adresser des correspondances en ce sens afin qu'il puisse apporter des éléments concrets au Conseil Départemental lors de cette réunion.

* * *

Levée de la séance à 18h50